

ENCADREMENT DE LA VENTE D'ALCOOL SUR LE WEB

Par Profil supprimé Postée le 31/07/2018 14:17

Bonjour

Je suis gérant d'un commerce en ligne qui souhaite vendre de la bière, du vin et des spiritueux en livraison à domicile.
Quels sont les éventuelles déclarations à faire et quel sont les contraintes fiscales ?

Compléments d'infos :

Nous sommes une épicerie en ligne, nous vendons également à manger et d'autres produits, l'alcool ne constitue pas notre cœur de vente.

Nous ne livrons pas "immédiatement", il y a un délai de 24h minimum entre la commande et le jour de livraison.

Nous ne livrons pas après 21h

Nous proposons uniquement des bouteilles pleines, pas de service au verre.

Nous n'avons pas de boutique accessible au public, tout se passe en ligne.

Merci

Mise en ligne le 02/08/2018

Bonjour,

Étant donné la spécificité juridique de votre question, nous vous invitons à vous rapprocher plutôt de la Chambre de commerce et d'industrie de votre département pour obtenir tous les renseignements nécessaires à la mise en place de votre projet. En effet toutes ces questions sont au-delà de notre domaine de compétence.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement.
